PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ
M.R.C. DE PIERRE-DE SAUREL

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Aimé tenue le lundi 6 juillet 2026 à la salle du conseil, située au 398, montée Sainte-Victoire à Saint-Aimé à laquelle séance sont présents :

Marie-Soleil Beauregard
Patrick Boisselle
Tania Pelletier
Julie L'Homme
Sylvain Boisselle

Est absent: Patrick Godin

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Denis Benoît.

Madame Karine Lussier, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

Tous les membres affirment avoir reçu leur avis de convocation.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19h30, le maire monsieur Denis Benoît déclare la séance ouverte.

98-07-26

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Sylvain Boisselle
Appuyé par Marie-Soleil Beauregard

Et résolu d'adopter l'ordre du jour, et ce, tel que présenté, tout en laissant le varia ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

1 – Ouverture de la séance
2 – Adoption de l'ordre du jour
3 – Adoption des procès-verbaux
- 3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er juin 2026

4 – Période de questions
5 – Administration
- 5.1 - Approbation des comptes à payer
- 5.2 - Rapport du maire
- 5.3 - Rapport des délégués aux comités
- 5.4 - Correspondance

6 – Législation
- 6.1 - Adoption du règlement numéro 412-2026 - RM-2026 concernant la sécurité publique
- 6.2 - Désignation d'un officier municipal pour l'application du règlement no 412-2026 - RM-2026 concernant la sécurité publique

7 – Service des travaux publics
- 7.1 - Contrat de déneigement - Option de renouvellement
- 7.2 - Ratification des travaux d'abattage et d'élagage - rang Saint-Charles

8 – Service d'urbanisme
9 – Sujets à suivre et affaires nouvelles
- 9.1 - Fermeture du bureau municipal pour la période des vacances
- 9.2 - Demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable - Installation d'une lumière clignotante à l'intersection de la route 239 (Chemin du Pont) et du rang du Bord de l'Eau

10 – Analyse des demandes d'appui reçues
- 10.1 - Demande d'appui - Ville de Métis-sur-Mer - Nouvelle obligation de qualification en arboriculture

11 – Varia
12 – Période de questions
13 – Levée de la séance

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

99-07-26

3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er juin 2026

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Aimé tenue le 1er juin 2026, à l'intérieur du délai prévu selon le *Code municipal du Québec*, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Patrick Boisselle
Appuyé par Julie L'Homme
Et résolu

D'approuver le procès-verbal et d'autoriser la signature du procès-verbal par les personnes désignées à cet effet.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne présente à la séance.

5 - ADMINISTRATION

100-07-26

5.1 - Approbation des comptes à payer

Présentation de la liste des comptes à payer pour la période du 1er au 30 juin 2026 au montant de 177 387,65$;

Considérant que la directrice générale et greffière-trésorière atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées.

Il est proposé par Marie-Soleil Beauregard
Appuyée par Tania Pelletier

Et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des comptes apparaissant à la liste des comptes à payer et déboursés pour la période du 1er au 30 juin 2026 au montant de 177 387,65$;

La liste des comptes à payer et des déboursés est conservée aux archives de la Municipalité et fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était au long reproduite.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

5.2 - Rapport du maire

Monsieur Denis Benoît, maire fait rapport verbal des rencontres dont il a participé au cours du mois de juin.

5.3 - Rapport des délégués aux comités

Madame la conseillère, Marie-Soleil Beauregard, déléguée au comité des Loisirs, fait rapport verbal de la rencontre dont elle a participé.

Le conseiller Patrick Godin se joint à la réunion à 19h42.

5.4 - Correspondance

Les Membres du conseil font l'examen de la correspondance reçue (réf. Liste de la correspondance de la séance du 6 juillet 2026).

6 - LÉGISLATION

101-07-26

6.1 - Adoption du règlement numéro 412-2026 - RM-2026 concernant la sécurité publique

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 1er juin 2026.

Considérant que le projet de règlement a été déposé à la séance du 1er juin 2026.

En conséquence,
Il est proposé par Marie-Soleil Beauregard
Et appuyée par Tania Pelletier

Que le règlement numéro 412-2026 - RM-2026 concernant la sécurité publique soit adopté. Copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Le maire et les conseillers déclarent avoir lu ledit règlement.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

102-07-26

6.2 - Désignation d'un officier municipal pour l'application du règlement no 412-2026 - RM-2026 concernant la sécurité publique

Considérant que la Municipalité a adopté le Règlement no 412-2026 - RM-2026 concernant la sécurité publique;

Considérant que l'article 8 de ce règlement prévoit que le conseil municipal autorise les agents de la paix ainsi que les officiers municipaux désignés à entreprendre des poursuites pénales en son nom contre tout contrevenant à ce règlement et à délivrer des constats d'infraction pour toute infraction à celui-ci;

Considérant qu'en vertu de ce règlement, un « officier municipal désigné » est défini comme étant « toute personne expressément désignée par résolution du conseil municipal responsable de l'application du présent règlement ou partie de celui-ci »;

Considérant qu'il y a lieu de désigner un officier municipal chargé de l'application de ce règlement ;

En conséquence,
Il est proposé par Julie L'Homme
Appuyée par Patrick Boisselle
Et résolu

De désigner l'inspecteur en bâtiment à titre d'officier municipal responsable de l'application du Règlement no 412-2026 - RM-2026 concernant la sécurité publique.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

7 - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

103-07-26

7.1 - Contrat de déneigement - Option de renouvellement

Considérant que le contrat de déneigement a été octroyé à Ferme GAD Brouillard inc. le 5 juillet 2021 pour une durée de cinq (5) ans, avec une option de renouvellement de deux (2) années supplémentaires;

Considérant que le contrat prévoit que la prolongation du contrat d'entretien pour une période additionnelle de deux (2) ans peut être exercée par résolution du conseil municipal, si les parties conviennent d'y donner suite;

Considérant que le contrat initial de cinq (5) ans arrive à échéance;

Considérant que le conseil municipal est satisfait des services rendus par la Ferme GAD Brouillard inc. tout au long de l'exécution du contrat;

Considérant que le conseil municipal désire exercer son droit d'option de renouvellement de deux (2) ans;

Considérant que la Ferme GAD Brouillard inc. a confirmé son accord à renouveler le contrat pour deux (2) ans;

En conséquence,
Il est proposé par Sylvain Boisselle
Appuyé par Tania Pelletier
Et résolu

D'exercer l'option de renouvellement prévue au contrat de déneigement intervenu avec Ferme GAD Brouillard inc. pour une période de deux (2) ans, aux montants suivants :

- **2026-2027** : 87 360,38$ plus les taxes applicables
- **2027-2028** : 89 984,13$ plus les taxes applicables

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

104-07-26

7.2 - Ratification des travaux d'abattage et d'élagage - rang Saint-Charles

Considérant qu'un arbre est tombé sur la chaussée le 29 mai 2026, dans le rang Saint-Charles, à proximité du 279, rang Saint-Charles;

Considérant qu'à la suite de cet événement, il est nécessaire de procéder à des travaux d'abattage et d'élagage afin de sécuriser les lieux;

Considérant la soumission de Services d'Arbres de la Sablonnière inc., reçue le 10 juin 2026, au montant de 1500$, plus les taxes applicables;

En conséquence,
Il est proposé par Patrick Boisselle
Appuyé par Patrick Godin
Et résolu

Que le conseil municipal ratifie les travaux d'abattage et d'élagage par Services d'Arbres de la Sablonnière inc. à proximité du 279, rang Saint-Charles, pour un montant de 1 500$, plus les taxes applicables. Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 02-32000-521.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

8 - SERVICE D'URBANISME

9 - SUJETS À SUIVRE ET AFFAIRES NOUVELLES

105-07-26

9.1 - Fermeture du bureau municipal pour la période des vacances

Il est proposé par Julie L'Homme
Appuyé par Marie-Soleil Beauregard
Et résolu

Que le bureau municipal soit fermé du 16 au 31 juillet inclusivement pour la période des vacances. Cette période de fermeture sera publiée dans le bulletin municipal, édition du mois de juillet.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

106-07-26

9.2 - Demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable - Installation d'une lumière clignotante à l'intersection de la route 239 (Chemin du Pont) et du rang du Bord de l'Eau

Considérant que la route 239 (Chemin du Pont) est une route sous la responsabilité du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec;

Considérant que la route 239 constitue un axe routier important en direction de la route 235 et qu'elle supporte un volume élevé de circulation, notamment de véhicules lourds;

Considérant que plusieurs accidents, dont certains mortels et d'autres ayant causé des blessures graves, sont survenus au cours des dernières années à l'intersection de la route 239 et du rang du Bord de l'Eau;

Considérant que le profil surélevé de la route 239, à l'approche de l'intersection du rang du Bord de l'Eau, limite la visibilité des automobilistes circulant sur le rang du Bord de l'Eau et désirant s'engager sur la route 239;

Considérant que cette visibilité restreinte augmente les risques de collision et compromet la sécurité des usagers de la route;

Considérant que la vitesse maximale autorisée sur la route 239 est de 90 km/h à l'approche de l'intersection du rang du Bord de l'Eau et que cette vitesse, combinée à la visibilité restreinte et au volume important de circulation, accentue les risques pour les usagers de la route;

Considérant que l'installation d'une lumière clignotante à cette intersection constituerait une mesure de sécurité susceptible d'améliorer la visibilité de l'intersection et d'inciter les automobilistes à redoubler de vigilance;

En conséquence,
Il est proposé par Patrick Godin
Appuyé par Tania Pelletier
Et résolu

De demander au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec d'évaluer la situation à l'intersection de la route 239 (chemin du Pont) et du rang du Bord de l'Eau et d'y installer une lumière clignotante afin d'améliorer la sécurité des usagers de la route.

De transmettre copie de la présente résolution au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec ainsi qu'au député de la circonscription.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

10 - ANALYSE DES DEMANDES D'APPUI REÇUES

107-07-26

10.1 - Demande d'appui - Ville de Métis-sur-Mer - Nouvelle obligation de qualification en arboriculture

Les membres du Conseil prennent connaissance de la résolution numéro 26-06-113 de la Ville de Métis-sur-Mer demandant au gouvernement du Québec de revoir son exigence d'un certificat de qualification en arboriculture-travaux au sol pour toute personne exécutant, pour le compte d'une municipalité, des travaux d'arboriculture à partir du sol ou d'une échelle;

Considérant le contenu de cette résolution;

Considérant que le Conseil de la Municipalité de Saint-Aimé partage la position exprimée par la Ville de Métis-sur-Mer dans sa résolution numéro 26-06-113;

Il est proposé par Sylvain Boisselle
Appuyé par Patrick Boisselle
Et résolu

Que le Conseil de la municipalité de Saint-Aimé appuie la Ville de Métis-sur-Mer dans ses démarches auprès du gouvernement du Québec afin qu'il revoit l'exigence d'un certificat de qualification en arboriculture-travaux au sol pour

toute personne exécutant, pour le compte d'une municipalité, des travaux d'arboriculture à partir du sol ou d'une échelle.

De transmettre une copie de la présente résolution au ministre de l'Emploi, Jean-François Simard, au ministre des Affaires municipales, Samuel Poulin ainsi qu'au député provincial de la circonscription Richelieu, monsieur Jean-Bernard Émond, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

11 - VARIA

12 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne présente à la séance.

108-07-26 **13 - LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, Julie L'Homme propose que la séance soit levée.

La proposition est appuyée par Tania Pelletier et adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 20h46.

_____ _____

Denis Benoît, maire Karine Lussier, directrice générale et greffière-trésorière

Je, soussigné Denis Benoît, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

_____

Denis Benoît, maire

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Karine Lussier, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Aimé, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance ordinaire est disponible.

_____

Karine Lussier, directrice générale
et greffière-trésorière